

II

(Actes préparatoires)

CONSEIL

AVIS CONFORME N° 5/99

donné par le Conseil au titre de l'article 95 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier

(1999/C 347/07)

Sollicité par la Commission, le Conseil a donné son avis conforme le 29 novembre 1999, sur les décisions que la Commission se propose d'adopter concernant:

- la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier et le Kazakhstan relatif au commerce de certains produits sidérurgiques,
- l'administration de certaines restrictions à l'importation de certains produits sidérurgiques en provenance du Kazakhstan.

*Par le Conseil**Le président*

S. NIINISTÖ